



Mairie de Manneville-ès-Plains
Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de St Valery en Caux
Tel : 02.35.97.27.32
e-mail : mairie-sg.manneville@orange.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail le cinq février deux mil vingt et un, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en raison des mesures sanitaires à respecter pour la COVID-19, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire

Étaient présents : Mme DAVID Bernadette, M FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M LEFRANÇOIS Vincent, M LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M MOREIRA DAS NEVES Guy, M PAUMELLE Jean-Baptiste, M SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M BLOSSEVILLE Samuel ayant donné pouvoir à M PAUMELLE Jean-Baptiste et M LEJEUNE Frédéric ayant donné pouvoir à M LEJEUNE Guillaume.

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date d'affichage : 19 février 2021

➤ **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M LEFRANÇOIS Vincent a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité**

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions prises pour les demandes de subventions pour les travaux complémentaires liés à la découverte de mérule dans l'église. Les travaux s'élèvent à 8 522.12 € H.T et voici le plan de financement prévisionnel :

Subvention attendue	*si 20 %	*si 25 %	*si 30 %
Subvention du Département	2 130.53 €	2 130.53 €	2 130.53 €
Subvention au titre de la DETR*	1 704.42 €	2 130.53 €	2 556.64 €
Fonds de concours CCCA	1 874.87 €	1 704.42 €	1 533.98 €
Autofinancement	2 812.30 €	2 556.64 €	2 300.97 €
Emprunt	Néant	Néant	Néant

- DC 2021-01 : Décision de demande de subvention auprès des organismes financeurs (auprès du Département et du Fonds de concours de la CCCA) pour les travaux complémentaires liés à la découverte de mérule dans l'église
- DC2021-02 : Décision de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux complémentaires liés à la découverte de mérule dans l'église.

➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, collège, SDE76...)**

- **Syndicat du Collège** : Lors de la dernière réunion les sujets abordés ont été les suivants : règlement intérieur du syndicat, la mise à disposition du surveillant de la salle de sport, les demandes de subventions pour les cavités souterraines, informations sur les cavités (une avérée, et pour l'autre, il s'agirait d'un effondrement suite à un mauvais drainage de la salle de sport), report de la mise en accessibilité de la salle suite aux dépenses imprévues.
- **Bassins versants de la Durdent** : présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
- **CCCA** : réunion communautaire le 17 février 2021.

➤ **Présentation du projet de PLUI de la CCCA**

Monsieur le Maire propose de reporter cette présentation lors du prochain conseil, sachant que cette délibération doit être prise pour le 30 juin 2021 au plus tard.

➤ **Délibérations :**

- **Délibération n° 2021-01 : Adhésion à l'Amicale du Personnel de la CCCA**

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'Amicale du Personnel de la CCCA pour les 3 agents de la commune.

Une adhésion sera à verser de 86 € par agent adhérent, à la charge de la commune. Pour la secrétaire de mairie, qui est un agent intercommunal, l'adhésion sera divisée par le nombre de commune, soit 43 € chacune (étant donné que la secrétaire travaille pour la commune de Manneville-ès-Plains et Sainte-Colombe).

- **Délibération n° 2021-02 : Transformation du poste permanent actuelle de secrétaire de mairie, d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2e classe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu la délibération n°2017-25 du 5 avril 2017 portant sur la création d'un emploi permanent ayant pour fonction de secrétaire de mairie,

Un agent a été lauréat au concours pour l'accès au cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Compte tenu de sa fonction de secrétaire de Mairie d'une commune de moins de 1000 habitants et l'avis favorable du chef du personnel, le Maire, il est proposé de procéder à la transformation suivante (ce qui équivaut à une suppression de l'ancien poste et à la création du nouveau poste avec les grades correspondants) :

Fonction	Ancien grade	Nouveau grade
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Cette procédure permettra la nomination de l'agent lauréat et une évolution positive de sa carrière.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider cette proposition

Après concertation, le conseil municipal valide à l'unanimité la transformation de ce poste.

○ **Délibération n° 2021-03 : Révision des Tarifs de la location de la Salle des Fêtes : année 2021**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la Salle des Fêtes applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

	Commune	Hors Commune
1 Jour	150 €	220 €
Lendemain	85 €	110 €
Réunion ou Vin d'honneur	75 €	90 €

Les Frais de consommation d'électricité seront facturés en plus de ces tarifs. Base Prix TTC du KWh, heures pleines, soit 0.17 €. Les relevés de compteur seront effectués en début et en fin de location lors de la remise des clés. Tout jour supplémentaire sera facturé au prix du « lendemain » (voir tableau ci-dessus).

Locations de couverts : 1.00 € par couvert.

Il est rappelé que pour toute dégradation les frais de remise en état seront supportés par le preneur. À la réservation il sera réclamé 50 € qui seront conservés en cas de dédit. Lors de la remise des clés (début de location), il sera réclamé une caution d'un montant de 300 €.

N.B : La salle sera mise à la disposition, à titre gracieux, aux habitants de la commune qui en feront la demande pour cause d'inhumation.

○ **Délibération n° 2021-04 : Redevance annuelle de la mise à disposition de la Salle des Fêtes 2020/2021**

Tous les ans la commune demande aux associations utilisant la Salle des Fêtes de verser une redevance annuelle de 250 €.

En raison de la crise économique actuelle liée à la COVID 19 et l'impossibilité pour ces associations d'exercer leur activité, M. le Maire propose de ne pas percevoir cette redevance pour cette année.

Après discussion, le conseil municipal :

- DÉCIDE à l'unanimité d'annuler la redevance pour cette année 2020-2021.

○ **Délibération n° 2021-05 : Avance de participation pour le SIVOS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIVOS de Gueutteville a demandé aux communes membres de percevoir une avance sur les frais de fonctionnement de l'année N (basée sur les frais de fonctionnement de l'année N-1) sur le premier trimestre de l'année N, pour faire face aux dépenses avant les participations communales votées lors du 2nd trimestre lors du budget primitif.

Après discussion, le conseil municipal :

- ACCEPTE de verser annuellement cette avance sur le 1er trimestre de l'année N.

○ **Délibération n° 2021-06 : Vote du Compte de Gestion**

Le Maire, Gérard FOUCHÉ expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme FLEURY Séverine, receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Gérard FOUCHÉ le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

• **Délibération n° 2021-07 : Vote du Compte Administratif**

Investissement

Dépenses	Prévu :	160 665,82
	Réalisé :	83 542,10
	Reste à réaliser :	52 030,80

Recettes	Prévu :	160 665,82
	Réalisé :	87 508,70
	Reste à réaliser :	5 609,61

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	399 865,58
	Réalisé :	181 301,34
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	399 865,58
	Réalisé :	416 382,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 966,60
Fonctionnement :	235 080,92
Résultat global :	239 047,52

Hors de la présence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire, le Conseil municipal : constate et reconnaît arrêté les résultats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

○ **Délibération n° 2021-08 : Affectation du Résultat**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gérard FOUCHÉ, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 16 février 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 41 173,77

- un excédent reporté de : 193 907,15

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 235 080,92

- un excédent d'investissement de : 3 966,60

- un déficit des restes à réaliser de : 46 421,19

Soit un besoin de financement de : 42 454,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 235 080,92

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088) 42 454,59

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 192 626,33

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 3 966,60

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'affectation de résultat.

○ **Délibération n° 2021-09 : Intervention des destructions de nids d'insectes**

Le Maire n'ayant pas reçu les devis souhaités reporte le vote de cette délibération.

➤ **Point sur les travaux et devis**

- **Eglise** : Le traitement de la mэрule a été réalisé sur la surface impactée. Les entreprises de maçonnerie, menuiserie et peinture ont l'autorisation de commencer leurs travaux.
- **Electricité** : Rendez-vous avec le SDE 76 pour le transformateur dans la Cavée St Vincent en vue d'un remplacement et d'un déplacement. De plus, un tour de la commune sera réalisé pour répertorier les poteaux à retirer suite à l'enfouissement des réseaux.
- **Téléphonie mobile** : Installation au 2^{ème} semestre 2021 d'une antenne 4G/5G sur le pylône existant d'Ectot.
- **Mare** : Après analyse du juriste de l'ADM 76, la conclusion est la suivante : en l'absence d'actes notariés précisant la propriété du mur mitoyen avec les 2 propriétaires, la mare appartenant à la commune et servant de réserve incendie, le mur est considéré de soutènement. De ce fait la responsabilité d'effectuer les travaux de remise en état revient à la commune à la commune. M. le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour un devis.

➤ **Questions et informations diverses :**

- **Arrêt maladie agent communal** : M. le Maire informe les conseillers que M. PIENOËL est en arrêt depuis le 17 décembre jusqu'au 5 mars.
- **Projet de valorisation du territoire par le biais d'un parcours mémoire de randonnée** : Après présentation du projet par M. le Maire, les conseillers municipaux donnent leur accord, à l'unanimité pour la mise en place de ce projet.
- **Panneau Pocket** : 96 personnes se sont connectées à cette application, à ce jour.
- **Commission communication** : à planifier pour validation du nouveau site internet
- **Elections Départementales et Régionales prévues le 13 et 20 juin 2021, le lieu de vote est déplacé pour l'occasion à la Salle des Fêtes en raison du double scrutin.**
- **Eaux pluviales** : la tuyauterie au rond-point Rue du Bois et Rue du Mont Grimm a été vérifié, les canalisations sont hors d'usage et doivent être remplacées par Eaux de Normandie.
- **Cimetière** : mise en place du tri sélectif au cimetière par le biais d'un composteur et de plusieurs poubelles.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Délibérations votées lors de cette réunion :

- Délibération n° 2021-01 : Adhésion à l'Amicale du Personnel de la CCCA
- Délibération n° 2021-02 : Suppression et création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe
- Délibération n° 2021-03 : Révision des Tarifs de la location de la Salle des Fêtes : année 2021
- Délibération n° 2021-04 : Redevance annuelle de la mise à disposition de la Salle des Fêtes 2020/2021
- Délibération n° 2021-05 : Avance de participation pour le SIVOS
- Délibération n° 2021-06 : Vote du Compte de Gestion
- Délibération n° 2021-07 : Vote du Compte Administratif
- Délibération n° 2021-08 : Affectation du Résultat

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	